

Les professionnels de santé libéraux une nouvelle fois méprisés par l'Assurance Maladie

C'est avec une incrédulité qui a laissé place à une colère froide que nous avons pris connaissance de la communication de la CPAM de Seine-et-Marne qui, dans le cadre des prestations de secours, appelées "aides extra-légales », propose à ses assurés de prendre en charge des séances d'ostéopathie, de chiropractie, d'hypnothérapie, d'acupuncture, de sophrologie et d'étiopathie.

Au-delà du financement par de l'argent public de pratiques qui n'ont pas fait la démonstration scientifique de leur efficacité, le message envoyé en direction des professionnels de santé libéraux est désastreux.

Dans un contexte où, la plupart des professions de santé libérales accusent un retard de revalorisation conséquent par rapport à l'inflation, un contexte où chaque dixième de point de revalorisation fait l'objet de semaines de discussions et est assorti de contraintes toujours plus importantes, la CPAM de Seine et Marne propose de prendre en charge pour ses bénéficiaires, des « soins » dont l'efficacité n'est pas prouvée. Le montant pris en charge peut s'élever jusqu'à 50 euros pour une séance, soit 2,86 fois la valeur de l'acte de kinésithérapie moyen ou encore 1,89 fois la valeur d'une consultation médicale.

Les professions de santé libérales qui oeuvrent au quotidien auprès de leurs patients et qui inscrivent leurs actions dans une démarche de santé publique dans l'intérêt du plus grand nombre méritent plus de respect de la part de l'assurance maladie.


À L'heure où un texte de loi est débattu à l'Assemblée Nationale pour protéger les patients des pratiques non fondées qui peuvent être à l'origine d'une perte de chance, **il n'est pas acceptable que les fonds provenant des cotisations de nos concitoyens soient utilisés pour prendre en charge des pratiques non éprouvées.**

La colère gronde chez les kinésithérapeutes dont l'engagement n'est pas valorisé à sa juste valeur, mettant en péril la pérennité économique de nombreux cabinets. Alors que l'année 2022 a vu pour la première fois un effondrement de 10% de leurs revenus ils attendent du Gouvernement et de L'Assurance Maladie de nouvelles mesures pour compenser l'impact de la vague inflationniste.

François RANDAZZO

Président du Syndicat de kinésithérapeutes Alizé



 06.61.84.44.47

 www.alize-kine.org

 contact@alize-kine.org

521, avenue de la libération Les mandarines
bâtiment A1 06700 Saint Laurent du Var